## Acnusa

- Articles L6361-1 à L6362-4 du code des transports : composition et fonctionnement de l'autorité administrative indépendante (créée par la loi n°99-588 du 12 juillet 1999)

- Arrêté du 3 juillet 2000 fixant la rémunération des fonctions de président et l'indemnisation des fonctions de membre de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires : les fonctions de président sont rémunérées et les fonctions de membre de l'autorité sont indemnisées dans des conditions fixées par arrêté interministériel.

- Loi n°2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports : article 11, portant modification du montant des sanctions prononcées par l'ACNUSA (modification de l'article L227-4 du code de l'aviation civile)
- Article 174 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 étendant les compétences de l'autorité aux nuisances autres que sonores, générées par l'aviation sur et autour des aéroports

## Commission consultative de l'environnement (CCE) et commissions consultatives d'aide aux riverains (CCAR)

- Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement (codifiée dans les articles L123-1 à L123-3 et L123-4 à L123-16
du code de l'environnement).

- Article 2 de la loi n°85-696 du 11 juillet 1985 relative à l'urbanisme autour des aérodromes : une commission consultative de l'environnement (CCE) peut être créée pour tout aérodrome doté d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

- Articles R571-70 à R571-80 du code de l'environnement : modalités de création et de fonctionnement, secrétariat, composition, compétences, etc.

- Décret n°87-341 du 21 mai 1987 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes .
- Décrets n°89-271 du 12 avril 1989 (modifié par les décrets n°2006-781 du 3 juillet 2006 et n°2008-15 du 4 janvier 2008) et n°90-437 du 28 mai 1990
(modifié par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006) : modalités de remboursement des frais de transport et de séjour des membres d'une CCE.

- Circulaire du 23 juillet 1987 relative aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes .
- Décret n°2000-127 du 16 février 2000 modifiant le décret n°87-341 du 21 mai 1987 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes .
- Décret n°2000-128 du 16 février 2000 définissant la composition et les règles de

fonctionnement des commissions consultatives d'aide aux riverains des aérodromes .

- Arrêté du 21 mars 2011 relatif à la composition de la commission consultative d'aide aux riverains des aérodromes .
- Loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit et modifiant l' article L571-13 du code de l'environnement

(entrée en vigueur le 1er juillet 2005).

## Communautés aéroportuaires

- Articles L6363-1 à L6363-37 du code des transports : Création, composition, ressources, finalité, etc.

## Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires

- Article 1648 AC du code général des impôts : origine des ressources alimentant le fonds de compensation des nuisances aéroportuaires des communes riveraines de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle et le Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires des communes riveraines de l'aéroport de Paris-Orly.